

Date de transmission de l'acte: 04/11/2024

Date de reception de l'AR: 04/11/2024

046-214602096-DE_019_2024-DE
A G E D I

République Française

Département : LOT

Arrondissement : Gourdon

NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du vendredi 25 octobre 2024

Délibération N° DE_019_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Francis CHASTRUSSE.

Présents : Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Didier LAJUGIE, Christine BOSREDON, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés : Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE

Absents et Excusés : Jean-Marc PARJADIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Tatiana MIERMON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Rachat d'une concession au cimetière communal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur DELPECH Pierre souhaite rétrocéder sa concession N° 75 acheter en 1995 dans le cimetière communal, au prix de 1080 francs, soit à la valeur d'aujourd'hui selon l'INSEE 256.85 Euros.

Après débat, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le rachat de la concession N°75 à Monsieur DELPCH Pierre au prix de 256.85 euros et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Acte Rendu exécutoire
par depot en prefedure
le 04/11/2024, Publiée
le 04/11/2024
Le Maire Francis CHASTRUSSE

Pour Copie conforme à l'original

A Nadaillac de Rouge,

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire



[Handwritten signature of Francis Chastrousse]

Francis CHASTRUSSE
DE_019_2024

